

# Documents à fournir pour permis B sans activité (rentiers) – UE/AELE

Selon les directives du service de la population et des migrations du Canton du Valais



**Seuls les dossiers complets seront acceptés**



## 1<sup>er</sup> octroi :

- Questionnaire bleu
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée avec mention de la date d'entrée en Suisse
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Lettre de motivation mentionnant les raisons de l'établissement en Suisse, ainsi que l'engagement d'y résider au minimum 6 mois par année
- Preuve de moyens financiers suffisants (décompte des revenus mensuels, état de la fortune, déclaration fiscale, décompte bancaire...)
- Copie du contrat de bail ou acte d'achat d'un bien immobilier
- Attestation de la caisse maladie et accident suisse
  - ✓ *Le requérant peut garder son assurance à l'étranger si celle-ci accepte de signer le formulaire d'équivalence ou le formulaire S1 ou le formulaire E121. A fournir l'attestation de la reconnaissance par la LAMAL de Soleure. Cette exemption s'arrête lorsqu'une activité lucrative est exercée en Suisse ou lorsque la Suisse octroi une rente au requérant (AVS par ex.). Les enfants ont l'obligation d'être assurés en Suisse lorsqu'au moins l'un des parents est assujéti à l'obligation d'assurance en Suisse en raison d'une activité lucrative.*
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- 2 photos

## Renouvellement :

- Permis original
- Demande de renouvellement CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Attestation d'assurance maladie accident
  - ✓ *Le requérant peut garder son assurance à l'étranger si celle-ci accepte de signer le formulaire d'équivalence ou le formulaire S1 ou le formulaire E121. A fournir l'attestation de la reconnaissance par la LAMAL de Soleure. Cette exemption s'arrête lorsqu'une activité lucrative est exercée en Suisse ou lorsque la Suisse octroi une rente au requérant (AVS par ex.). Les enfants ont l'obligation d'être assurés en Suisse lorsqu'au moins l'un des parents est assujéti à l'obligation d'assurance en Suisse en raison d'une activité lucrative.*
- Préavis du Bureau des Etrangers sur la situation financière (par la Commune)
- 1 photo

### **Documents à présenter pour la famille :**

- Demande de regroupement familial (lors du renouvellement attestation de ménage commun)
- Acte de mariage
- Acte de naissance pour les enfants mineurs et attestation scolaire